

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 28 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION

M. Savoie
L'hon. C. Johnson
M. Savoie
M. Savoie
M. Savoie
L'hon. C. Johnson
M. Savoie
L'hon. C. Johnson
M. Savoie
L'hon. C. Johnson
M. Monahan
L'hon. M. Legacy
M. Monahan
L'hon. M. Legacy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

RECRUTEMENT

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

PRESTATION DE SERVICES

M. Coon

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Coon

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Coon

Hon. C. Johnson

CONTRATS

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

ÉDUCATION

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

[Original]

ÉDUCATION

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je ne promettais rien, mais je ferai de mon mieux. Voilà, selon moi, tout ce que vous pouvez nous demander, mais je tiens à vous faire part, Madame la présidente, de notre détermination à ne pas nous laisser réduire au silence par des manoeuvres législatives entreprises par le leader parlementaire du gouvernement. Non. Toutefois, nous continuerons à parler de la saga de l'incertitude causée par la première ministre et la ministre de l'Éducation.

Hier, dans les médias, nous avons appris... Même si j'ai posé des questions à la Chambre à la ministre, des questions au sujet de la disponibilité de plus d'argent, la ministre n'a pas voulu y répondre. Elle ne veut donc pas donner de réponses aux gens de notre province par l'intermédiaire de la Chambre à laquelle elle a été élue, mais elle se dépêche de s'adresser aux médias pour le faire. Même à ce moment-là, la ministre n'était pas très sûre de ses propos, Madame la présidente. Elle disait, eh bien, qu'elle ne savait pas exactement quels étaient les chiffres. Des budgets ont été établis, des décisions ont été prises et des emplois ont été supprimés en raison des décisions du gouvernement actuel. Je vais donc poser la question directement à la ministre, et peut-être qu'elle y répondra : Quels sont les chiffres? Si elle ne peut pas donner de chiffre, cela signifie qu'elle ne dispose pas vraiment de plan. Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je vais tenter d'expliquer un concept qui peut être étranger aux parlementaires de l'autre côté de la Chambre. Lorsque nous collaborons avec des personnes, nous ne venons pas avec une solution toute faite. Nous arrivons avec un esprit ouvert et un coeur ouvert. Voilà pourquoi nous ne connaissons pas la réponse au départ. Voilà en quoi consiste la collaboration. Voilà ce qui se passe actuellement. Nous travaillons en ce moment avec les districts pour trouver un juste milieu et éviter de prendre toute mesure qui aura une incidence sur les salles de classe, car c'est ce à quoi nous nous sommes engagés.

Notre voulons améliorer les taux de littératie et de numératie, réduire l'absentéisme chronique et éviter de prendre toute mesure qui aurait une incidence sur les salles de classe, et nous travaillons à l'atteinte de cet objectif.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Je n'ai pas entendu de chiffre, Madame la présidente ; la ministre se dépêchera donc peut-être de s'adresser aux médias pour leur fournir le chiffre exact une fois que la première ministre lui aura communiqué le chiffre qu'elle pourra donner. Elle prend des mesures qui ont des répercussions sur la salle de classe et elle retire des outils au personnel enseignant. J'ai posé à la ministre les questions suivantes à brûle-pourpoint : Quel est votre plan? Quel est le chiffre? Soit elle ne peut pas fournir de réponse, soit elle ne veut pas le faire, ce qui témoigne d'un grand manque de respect à l'égard de la Chambre. Toutefois, je poserai la question. Je poserai la question, Madame la présidente.

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Ah, je peux estimer que la ministre manque de respect à la Chambre, Madame la présidente. C'est mon opinion. En fin de compte, ma question à la ministre est la suivante...

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, je demanderai au chef de l'opposition officielle de bien vouloir reprendre sa question.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Nous remettrons les compteurs à zéro. Reprenez votre question sans y inclure l'expression « manque de respect ».

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : D'accord, Madame la présidente. Compte tenu du respect que je vous porte, je ferai encore de mon mieux.

Les parlementaires du côté du gouvernement ont clairement montré qu'ils n'avaient pas de plan, Madame la présidente, et qu'ils préféreraient se dépêcher pour aller s'adresser aux médias plutôt que d'expliquer ce qu'ils font ici à la Chambre. Je trouve cela inacceptable, et les gens du Nouveau-Brunswick devraient aussi trouver la situation inacceptable.

J'ai demandé qu'on me fournisse un chiffre. La ministre n'a pas pu me le fournir. Voici ce que je vais demander cette fois-ci. Si vous dites que, comme par enchantement, vous disposez de plus d'argent que lorsque vous avez contraint les districts à prendre les décisions de compressions budgétaires, imposerez-vous maintenant des conditions? Les obligerez-vous à dépenser l'argent là où vous leur dites de le dépenser? Les personnes qui ont perdu leur emploi seront-elles réembauchées? Les districts peuvent-ils rappeler ces personnes? J'aimerais que la ministre m'apporte des précisions. Quelles sont ses intentions concernant les fonds qu'elle affectera maintenant? Elle ne peut pas nous communiquer la somme d'argent prévue à cet égard. Quel est son plan? Des conditions sont-elles imposées? Les districts seront-ils obligés de dépenser les fonds en question d'une certaine manière?

Questions orales

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci de nous donner l'occasion de parler de la manière dont nous parviendrons à trouver un chiffre, la manière dont nous arriverons à un compromis. On nous a fait une demande, puis nous avons fait une proposition. Les districts ont ensuite fait le travail difficile d'évaluer la manière dont ils investissent l'argent dans l'éducation. Il s'agit d'un exercice important, car nous devons faire en sorte que chaque dollar investi dans l'éducation permette d'obtenir les résultats souhaités en matière de numératie, de littératie et de réduction de l'absentéisme chronique. Ce sont là nos priorités.

Bon, nous travaillons en collaboration et nous arriverons à un compromis, un compromis juste et équitable, lequel se situera entre les deux chiffres en question. Cela va se produire. S'arrêter sur un chiffre à ce moment-ci serait faire preuve d'une vision étroite, car de très nombreuses variables entrent en jeu dans la détermination du chiffre réel. Nous finirons par obtenir un chiffre. Cela se produira.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Un budget est un plan, Madame la présidente. Un budget est un plan, et les districts ont dû suivre ce plan en fonction des fonds qui leur ont été affectés. Chaque fois que la ministre prend la parole, elle montre qu'elle n'a pas conscience des répercussions des mesures qu'elle prend sur le système. Un budget est établi. Les districts établissent le nombre d'emplois nécessaires. Ils déterminent le nombre d'employés dans chaque école en fonction des fonds dont ils disposent.

Il leur faut du temps pour pouvoir le faire. Le gouvernement a semé le chaos, et maintenant les parlementaires du côté du gouvernement font volte-face et disent : Nous donnerons plus d'argent, mais nous ne dirons pas combien.

Je tente de redonner une certaine certitude aux districts. Le gouvernement communiquera-t-il aux districts et leur dira-t-il où ils doivent dépenser le fonds en question? Que feront-ils? Ils doivent avoir un plan. La ministre prend la parole et dit : La situation est changeante et évolue. Non, les districts auraient dû avoir les renseignements il y a plusieurs semaines. Le gouvernement les obligera à prolonger leur travail jusqu'à l'été. Quel est le plan du gouvernement?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je vous remercie de me donner l'occasion d'expliquer clairement que notre gouvernement sait exactement ce qu'il fait. Le gouvernement favorise les changements transformationnels. Voilà ce que nous faisons — un changement de culture et un changement transformationnel. Nous cherchons à savoir comment réellement augmenter le taux de littératie et de numératie et réduire l'absentéisme chronique, car ces taux étaient en forte baisse depuis des années avant que

Questions orales

nous avons le privilège d'accomplir le travail que nous faisons actuellement. Nous savons exactement ce que nous faisons.

Encore une fois, contrairement aux parlementaires à l'autre côté de la Chambre, nous n'imposons pas nos solutions. Nous travaillons en collaboration avec les districts. Cela prend un peu de temps. Nous trouverons certainement une solution, mais cela prendra un peu plus de temps, car nous travaillons effectivement avec nos partenaires de manière concrète et transparente.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La ministre ne travaille pas de manière concrète et transparente, car il est évident que les ministères ne savaient pas que les budgets pouvaient faire l'objet de négociation. Le gouvernement a imposé des compressions budgétaires aux districts. Aujourd'hui, les districts disent : Nous avons dû réduire nos effectifs pour pouvoir composer avec les compressions. Aujourd'hui, le gouvernement fait volte-face et dit : Eh bien, vous avez maintenant, comme par enchantement, plus d'argent.

Voyons si je peux approfondir un peu la question avec la ministre. Les parlementaires du côté du gouvernement ont déclaré qu'ils voulaient réaffecter le personnel enseignant aux salles de classe, et qu'il y avait des postes qui n'étaient pas nécessaires dans les districts. Voici ce que j'aimerais savoir : Qui remplacera les professionnels qui ont travaillé pour acquérir les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches dans les districts? Quel est le plan du gouvernement pour les remplacer une fois qu'ils seront réaffectés aux salles de classe? Les postes sont-ils supprimés? Sont-ils éliminés? Les districts remplaceront-ils ceux-ci? Formeront-ils de nouveau des gens pour que ceux-ci puissent pourvoir ces postes? Quel est le plan du gouvernement? Le gouvernement ne dispose pas de budget. Il n'a pas de plan pour établir un budget, mais il y en a peut-être un à ce sujet. La ministre pourrait nous faire part de la situation.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Nous stabilisons la situation dans les salles de classe. Nous avons consulté le personnel enseignant. Nous avons communiqué avec des parents qui ont des préoccupations quant au rendement et aux résultats des élèves. Ils nous ont dit, à maintes et maintes reprises — et même certains députés d'en face sont d'accord avec moi —, que les ressources devaient être affectées aux salles de classe. Voilà exactement ce que nous faisons. Nous le faisons d'une manière responsable sur le plan financier. Nous devons apporter des changements. Nous devons effectuer des réaménagements et concentrer nos ressources exactement là où c'est nécessaire de le faire. Les ressources doivent être consacrées aux élèves, ce qui permet d'apporter un soutien direct pour que nous puissions enfin constater une augmentation des taux de littératie et de numératie ainsi qu'une réduction de l'absentéisme chronique.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : On a rassuré les gens du Nouveau-Brunswick que l'éducation resterait une priorité dans le budget provincial de cette année, mais nous constatons aujourd'hui le contraire. Les districts scolaires de l'ensemble de la province sont contraints de réduire le personnel de soutien essentiel, notamment les bibliothécaires, les assistants en éducation et autres professionnels qui jouent un rôle essentiel dans la création d'un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et efficace pour nos enfants.

Nous venons d'apprendre que 43 millions de dollars des budgets des districts seront réaffectés, non pas sur les frais de déplacement ou d'administration, comme l'avait initialement prévu la ministre, mais sur les salles de classe mêmes que nous prétendons protéger. Le choix des mots peut avoir été fait soigneusement, mais la réalité est évidente pour les élèves, les familles et le personnel enseignant. Il s'agit purement et simplement de compressions. La ministre a déclaré que plus de financement pourrait être envisagé, mais nos écoles méritent plus que de vagues assurances. Elles méritent des mesures concrètes. Voici la question que je pose au gouvernement : Avez-vous l'intention de dépasser la somme prévue au budget pour l'éducation et annoncée dans votre discours sur le budget du 18 mars afin de réparer les dommages causés par les prétendues réaffectations?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Nous avons beaucoup parlé du budget et des chiffres, alors voici quelques chiffres à l'intention de l'opposition.

Lorsque nous avons entamé le processus budgétaire, le ministère de l'Éducation demandait une augmentation de budget de 15,8 %. Voilà qui est insoutenable — une augmentation de 15,8 %. Voilà à combien s'élevait la demande. Cela correspondait à une augmentation de budget de 302 millions de dollars. Nous avons exercé des pressions pour fixer le budget à 200 millions de dollars, sachant pertinemment que nous ferions l'objet de critiques pour être passés en position déficitaire. Le ministère a répondu ainsi : Écoutez, nous pouvons faire le travail avec environ 250 millions de dollars, mais nous devons discuter avec nos partenaires pour trouver les 50 millions de dollars restants. Nous devons trouver des solutions. Aujourd'hui, les gens du ministère disent : Écoutez, il y a des endroits où nous pouvons apporter des changements transformationnels, mais l'échéancier doit être un peu plus long. Nous cherchons un chiffre précis. On ne négocie pas des budgets en s'appuyant uniquement sur des chiffres. Il y a des échéanciers et des façons inédites de procéder. Il s'agit d'une histoire complètement différente de celle où l'on ne fait que donner un simple chiffre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Si l'objectif indiqué par le gouvernement était de réorienter le financement pour mieux soutenir les élèves dans la salle de classe, pourquoi les districts scolaires sont-ils laissés sans autres choix viables que de supprimer précisément les postes qui soutiennent le plus directement les élèves? Il s'agit peut-être d'un problème de communication ou d'un manque de prévoyance. Il est question d'une défaillance dans la planification et d'un écart entre la politique et la réalité sur le terrain.

Notre première ministre a reconnu que son gouvernement en est encore à l'étape de l'apprentissage, selon ses propres dires. Le gouvernement a agi comme un mur de briques inflexible lors de l'établissement du budget. L'aveu du gouvernement offre peu de réconfort au personnel enseignant et aux élèves qui ressentent déjà les effets des décisions. Je pose donc la question directement à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Comment le gouvernement actuel peut-il justifier le fait de demander aux districts de revoir les budgets sans leur fournir d'abord les outils, la souplesse et les ressources nécessaires pour protéger le personnel de première ligne?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le parlementaire d'en face de sa question. Il mentionne qu'on est en apprentissage, mais on procède aussi à des corrections. Dans le processus d'établissement du budget, le secteur de l'éducation a demandé une augmentation de 15,8 %, le secteur de la santé a demandé une augmentation de 13,6 % et celui du développement social a demandé une augmentation de 12,2 %. Cela représente 63 % de notre budget, ce qui représente une augmentation de plus de 10 %. Il s'agit d'une situation non viable. Nous ne pouvons continuer sur la même voie. Nous n'avons pas les moyens de le faire.

Pendant six ans, le gouvernement précédent a choisi de faire fi du problème, qui a pris de l'ampleur. Le gouvernement précédent n'a rien fait et a choisi plutôt de se cacher derrière les transferts d'argent du gouvernement fédéral. Le gouvernement précédent n'a rien fait. Donc, nous sommes en mode correction, et il est vrai que c'est difficile. La situation est excessivement difficile pour tout le monde, mais nous n'avons pas le choix. Il faut avancer et il faut procéder de cette façon. Il faut avoir des discussions, et malheureusement, opter pour la transparence entraîne des critiques insensées portant sur plusieurs décisions de notre gouvernement. Toutefois, nous n'avons pas le choix, et il faut poursuivre les discussions.

[Traduction]

RECRUTEMENT

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, dans l'univers du gouvernement Holt, il n'y a aucune compression et aucun gel des embauches. Dans l'univers réel, les gens dont la vie a été touchée ne se préoccupent pas beaucoup de ce que le gouvernement Holt qualifie de compression et de gel des embauches. Ils savent simplement que leur vie a été touchée d'une façon négative.

Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement Holt a ordonné aux districts scolaires d'effectuer des compressions de 43 millions de dollars. Dans le secteur de la santé, le gouvernement Holt a ordonné à Horizon d'effectuer des compressions de 50 millions de dollars. Nous avons entendu parler des conséquences imprévues des compressions dans le secteur de l'éducation, mais nous attendons de connaître les conséquences imprévues du prétendu gel des embauches qui n'en est pas un dans le secteur de la santé. Le ministre de la Santé aurait-il l'obligeance de faire savoir à la Chambre le nombre de personnes qui ne seront pas engagées pendant l'interruption du recrutement, et y a-t-il un nombre cible?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face qu'il s'agit d'une question rhétorique difficile : Combien de personnes ne seront pas engagées? Est-ce un million?

La directrice générale d'Horizon adopte l'approche raisonnable qui consiste à envisager les ressources qui seront nécessaires à l'avenir. Quelles seront les possibilités de redistribuer certaines activités entre d'autres personnes, sans forcément embaucher du nouveau personnel? Il s'agit d'une décision budgétaire prudente. Ainsi, non, je ne peux pas vous dire combien de personnes ne seront pas engagées, mais je félicite la directrice générale d'examiner des occasions d'affecter des gens à des fonctions qu'ils peuvent exercer tout en évitant les transferts vers d'autres secteurs. Non, je ne peux pas vous dire combien de personnes ne seront pas engagées.

Il y a actuellement un gel des embauches pour les emplois administratifs et non cliniques. Nous continuons d'embaucher des gens dans le domaine clinique, où nous plaçons des gens en première ligne. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. La plupart des gens du Nouveau-Brunswick ont déjà fait l'expérience de parler d'abord à un professionnel administratif à leur arrivée à l'hôpital. Nous devons nous demander si les postes non pourvus ne sont pas ceux par lesquels commence notre parcours de soins hospitaliers. En ce qui concerne le domaine de l'éducation, le gouvernement Holt a supprimé les postes de bibliothécaire dans les écoles. Je me demande quelles réductions de services de santé découlent du gel des embauches en soins de santé. La présidente-directrice générale

Questions orales

d'Horizon a indiqué que le gouvernement Holt avait ordonné au Réseau de santé Horizon de réduire de 50 millions de dollars les dépenses. Étant donné ce que nous avons appris au sujet de l'éducation, le ministre de la Santé peut-il dire aux gens du Nouveau-Brunswick si les compressions de 50 millions de dollars sont négociables? Le ministre a-t-il le pouvoir de marchander avec la directrice générale d'Horizon?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que oui, nous évoluons dans un contexte fiscal difficile. Nous cherchons des occasions de réaménager certains de nos services. Par exemple, une diminution des heures supplémentaires pourrait être envisagée si elles ne sont plus nécessaires, en raison d'un effectif accru en première ligne résultant de nos réussites.

Oui, nous avons travaillé avec nos directrices générales. Nous leur avons demandé de présenter des propositions. Certaines propositions sont des mesures que nous pouvons simplement prendre, mais d'autres exigent plus de discussions sur la forme qu'elles prendraient véritablement. Nos directrices générales sont très proactives pour ce qui est de travailler sur le terrain et de collaborer avec les personnes dont la situation professionnelle pourrait évoluer. Ce que nous avons appris des expériences passées, de l'autre côté de la Chambre et de ce côté-ci, c'est qu'il est très important de socialiser, de communiquer et de discuter avec les gens qui sont en première ligne et qui ont des suggestions très positives. Nous recevons de nombreux courriels contenant des suggestions positives. Voilà notre plan pour l'avenir. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Selon certaines des autres réponses que nous avons entendues ce matin, il semble que le plan pour l'avenir semble assez souple.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement Holt a semé le chaos et la confusion chez les membres du personnel infirmier. Il a maintenant causé l'équivalent d'un gel des embauches pour les postes administratifs au sein du Réseau de santé Horizon. Quelle incidence la situation aura-t-elle sur les gens du Nouveau-Brunswick qui ont besoin de soins de santé? Nous attendons de voir quels en seront les effets. Nous avons vu certaines répercussions à court terme des compressions du gouvernement Holt dans le secteur de l'éducation. Nous craignons l'incidence des compressions du gouvernement Holt dans les services de bien-être à l'enfance, tout comme nous craignons l'incidence des compressions du gouvernement Holt dans les soins de santé. J'aimerais poser au ministre la question suivante : A-t-il ordonné à son ministère d'imposer un gel des embauches à l'interne ou d'appliquer des compressions budgétaires? Merci.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que je ne suis pas certain s'il parle du ministère de la Santé ou d'un de nos organismes, les RRS. Nous n'avons pas ordonné aux directrices

Questions orales

générales de faire quoi que ce soit en ce qui concerne un gel des embauches. Nous leur avons demandé de communiquer et de parler avec le personnel de nos hôpitaux afin d'éviter tout changement ou déplacement imposé de manière autoritaire. Nous voulons obtenir l'aide des personnes concernées pour déterminer l'occasion qui ferait de tous des gagnants — les employés, les gens du Nouveau-Brunswick et le ministère de la Santé. Voilà la voie que nous suivrons à l'avenir. Merci.

PRESTATION DE SERVICES

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. J'ai commencé à lire *La transformation des services de santé mentale pour les jeunes au Nouveau-Brunswick*. Le document a été rédigé par Bill Morrison, Ph.D., et Patricia Peterson, Ph.D., du Groupe de recherche sur la santé et l'éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick. Les auteurs ont été essentiels à la conception du cadre de prestation de services intégrés en santé mentale des enfants et des jeunes, aussi appelé PSI.

Le tout a commencé en 2010 par deux projets pilotes lancés dans la Péninsule acadienne et dans le comté de Charlotte. Ces projets ont respectivement doublé et triplé le nombre de jeunes recevant vraiment l'aide dont ils avaient besoin, et les listes d'attente ont été complètement éliminées. Le programme a été lancé dans toute la province et mis en oeuvre au moyen de la création d'équipes enfance-jeunesse. Ma question à la ministre est la suivante : Puisqu'il semble qu'elle élimine le programme de la PSI, quelle évaluation a été effectuée pour motiver la prise de cette décision? Présentera-t-elle le rapport?

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice, procureur général, ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au chef du tiers parti de sa question au sujet de la PSI. La PSI est un outil très important qui a été mis en oeuvre dans nos écoles. C'est un concept que mon père a présenté et pour lequel il a milité en 2009 lorsqu'il a commandé un rapport sur les services de santé mentale dans la province, *Vers l'avenir, ensemble*.

Ce que je peux dire, c'est que les décisions prises à l'égard de la PSI ne visent pas à éliminer le programme. Il s'agit d'un cadre et non d'un programme. Il s'agit d'un cadre qui sera toujours en place. Il s'agit d'un principe directeur. L'objectif a toujours été de veiller à ce que les services soient coordonnés et intégrés tout en étant axés sur les besoins des jeunes. Par exemple, un travailleur social qui travaille dans une école continuera à faire le même travail qu'il a toujours fait. Il ne rendra peut-être pas des comptes à une équipe enfance-jeunesse. Il rendra peut-être des comptes au directeur de l'école, mais le principe directeur reste le même.

Le travail se poursuit, et nous veillons à ce que chaque enfant dans la province reçoive les services dont il a besoin lorsqu'il en a besoin.

Questions orales

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, il est clair que le gouvernement actuel élimine les équipes enfance-jeunesse qui mettent en oeuvre les programmes en question et qu'il n'y a eu aucune évaluation ni raison pour justifier l'élimination. Chaque équipe est affectée de façon à offrir des services à un regroupement d'écoles et de collectivités au sein d'une région donnée. Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les écoles et les membres des équipes de services aux élèves en milieu scolaire. Elles offrent une gamme complète de services dans les milieux scolaire et communautaire.

Selon moi, il s'agissait d'une décision stupéfiante. Le gouvernement actuel élimine effectivement les équipes enfance-jeunesse dans la province afin d'envoyer dans les salles de classe des membres d'équipes engagées par les districts scolaires. Cela causera une fragmentation, un cloisonnement et une réduction des services de santé mentale et des mesures de soutien destinées aux enfants et aux jeunes, ce qui constituera un retour à la triste époque des services fragmentés. Ma question est la suivante : Comment diable le ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances peut-il appuyer la décision régressive visant à éliminer les équipes d'enfance-jeunesse?

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice, procureur général, ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je veux commencer par dire que nous sommes déterminés à travailler de concert avec d'autres ministères. Cela se poursuit, et nous avons mis fin au cloisonnement au moyen du cadre de la PSI. Le principe directeur restera en place. Comme je l'ai dit, le personnel de première ligne continuera à fournir des soins dans nos écoles et nos collectivités, et la qualité des services demeurera une priorité absolue. Les principes directeurs resteront. On a mis fin au cloisonnement. Nous ne voulons pas que les enfants aient à raconter leur histoire à de multiples reprises. Voilà pourquoi le cadre a été instauré. C'est la façon de procéder depuis un certain nombre d'années dans le secteur francophone. L'approche continue de bien fonctionner dans le secteur. Le secteur anglophone adoptera également le cadre.

Ce que je peux dire, c'est que nous surveillerons la mise en oeuvre de la nouvelle politique. Nous mènerons des évaluations et veillerons à ce que les services demeurent accessibles à la première occasion afin que les enfants puissent recevoir l'aide dont ils ont besoin.

[Original]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, les équipes Enfants-jeunes, qui fournissent des services intégrés aux enfants et aux jeunes qui ont des problèmes de santé mentale, ont changé la vie de jeunes personnes dans toutes les régions de la province.

Questions orales

La ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a fourni aucune preuve justifiant la suppression des équipes Enfants-jeunes. Elle n'a pas non plus justifié le retour au système fragmenté de prestation des services qui a existé par le passé.

Je ne veux pas que la ministre répète qu'elle veut se concentrer sur la salle de classe. Je veux que sa réponse porte sur l'aspect de la santé mentale des élèves. Comment son plan améliorera-t-il le bien-être des élèves qui luttent contre la pauvreté, la maladie mentale et le système judiciaire?

Hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, encore une fois, je vais réitérer le fait que nous voulons que les ressources soient près des jeunes. Quand un jeune éprouve des difficultés, qu'il s'agisse de santé mentale, de détresse psychologique ou peu importe, il se tournera vers les personnes autour de lui. Voilà ce que nous voulons.

CONTRATS

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame.

[Traduction]

Madame la présidente, nous savons que le ministère du Développement social compte beaucoup sur des organismes privés ou des organismes sans but lucratif pour assurer la prestation de services essentiels, dont, entre autres, les soins aux personnes âgées, le soutien en matière de logement et les services aux personnes ayant un handicap. Toutefois, la façon dont les contrats sont accordés et dont on suit leur évolution manque de transparence.

Voici ma question pour la ministre : Combien des contrats actuels de prestation de services du ministère sont des contrats à fournisseur unique, et la ministre s'engagera-t-elle à diffuser immédiatement une liste complète des contrats en cours ainsi que les normes de service et les indicateurs de réalisation y étant liés?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Par votre entremise, Madame la présidente, je remercie la députée d'en face de la question. Les parlementaires ici présents savent que j'ai de l'expérience dans le domaine communautaire. Je vois les résultats incroyables que nous obtenons lorsque nous travaillons en étroite collaboration et de manière équitable avec nos partenaires communautaires.

Lorsque je suis devenue ministre du Développement social, l'une des premières choses que j'ai faites, à part parcourir la province pour rencontrer les gens sur le terrain pour savoir comment ils allaient, c'était de vraiment parler aux partenaires communautaires dans la

Questions orales

province. L'une des premières choses que j'ai faites, c'était de consulter une feuille de calcul présentant les organismes que nous finançons et la façon dont nous le faisons. Comment le tout se traduit-il? Je commence tout juste à passer la liste en revue en ce moment. Elle est très longue. Nous avons beaucoup de partenaires communautaires incroyables qui accomplissent beaucoup de travail remarquable.

Pour répondre à la question de la députée, question qui, je pense, visait à savoir si nous étions disposés à diffuser la liste. Il s'agit d'une question que je présenterai à l'équipe, et nous discuterons des raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait auparavant. Peut-être que cela a été fait auparavant et que je ne suis pas renseignée à cet égard. Je suis ravie d'aller voir l'équipe et d'en discuter avec elle pour voir si nous avons déjà procédé ainsi auparavant. Nous croyons en...

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps est écoulé.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merveilleux. J'ai un peu plus de travail encore pour la ministre. La ministre peut-elle expliquer les critères utilisés pour décider si un contrat sera attribué à un fournisseur unique plutôt que par un appel d'offres concurrentiel, en particulier dans le cas des services à coût élevé et dont l'incidence est importante?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie encore une fois la députée d'en face de sa question. Il semble bien que je devrai faire un peu plus de recherches. J'en suis reconnaissante.

Les partenaires communautaires sont très précieux, et ils proposent des services de soutien que le gouvernement n'est souvent pas en mesure d'offrir. Les gens du gouvernement sont rarement les gens en première ligne ou les premiers directement sur place. Nous pouvons compter sur l'aide de nos partenaires communautaires, constater l'importance et l'incidence qu'ils ont et comprendre avec qui ils sont liés. Il s'agit d'éléments très importants des discussions à cet égard, et nous devons discuter du tout avec nos partenaires communautaires.

J'ai déjà dit — et je pense que c'est sans surprise — que je crois fermement au travail que réalisent nos partenaires communautaires dans la province et aux possibilités de travail qui se posent à nous et qui ne sont pas concrétisées dans la province. Je pense que je dois retourner voir mon équipe, avoir une discussion avec celle-ci et vraiment insister sur l'importance que nous accordons au travail que réalisent nos partenaires communautaires. Comment faisons-nous en sorte de tirer parti du travail des partenaires communautaires de manière équitable et de veiller à ce qu'une importance soit accordée à l'incidence positive qu'ont ces derniers?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis toujours enthousiasmée d'apprendre qu'une ministre est disposée à retourner voir son équipe et à poser les questions difficiles. Voilà ce qui compte vraiment.

Étant donné les fonds publics qui sont affectés, la ministre s'engagera-t-elle à déposer des évaluations annuelles de rendement des fournisseurs contractuels afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent vraiment voir si les objectifs en matière de résultats sont atteints?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je dirais à la députée d'en face que de tels rapports sont souvent accessibles. Je n'en connais aucun qui ne l'est pas. Nous demandons à nos partenaires communautaires de fournir leurs résultats et leurs objectifs. À quoi travaillons-nous ensemble? Comment le tout s'inscrit-il dans le plan global? Quelle est leur incidence? Si la députée pose une question à savoir si les rapports seront rendus publics... J'ai moi-même été partenaire communautaire, et nous avons toujours montré ce que nous faisons, l'incidence que nous avons et les résultats que nous fournissons.

Maintenant, pour ce qui est des contrats que le ministère aurait avec des partenaires, je pense, encore une fois, que c'est une question dont je discuterai avec l'équipe. À ma connaissance, nous ne discutons pas de la nature de nos contrats avec les autres partenaires et nous ne leur en faisons pas part. Y a-t-il une raison pour laquelle nous ne le faisons pas?

Je suis contente de communiquer avec l'équipe et d'avoir une telle discussion. Merci.

[Original]

ÉDUCATION

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Encore une fois, je vais revenir à la ministre de l'Éducation. J'ai déjà posé la question une fois. Je vais la poser un peu différemment pour voir si j'obtiens une réponse différente. Or, j'attendrai peut-être qu'elle s'adresse aux médias, et j'obtiendrai peut-être alors une réponse. Je lui ai posé la question suivante à brûle-pourpoint : Quel est le plan pour les postes dont le gouvernement retire les enseignants? Quelle est l'organisation prévue pour couvrir ces postes?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Que la ministre soit au courant ou non, la réalité c'est que les gens qui occupent les postes concernés au sein des districts possèdent des compétences hautement spécialisées dont ils ont besoin pour occuper ces postes. Le gouvernement éliminera-t-il ces postes? Formera-t-il de nouveau des gens pour qu'ils puissent occuper ces postes? Quel est le plan? Je veux obtenir des réponses de la part de la ministre, car cela permettra de renseigner les districts sur les mesures qu'ils doivent prendre à l'égard de leur budget, soit un budget qui n'en est pas vraiment un puisqu'il est négociable. La ministre peut peut-être me répondre à ce sujet.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je serai brève. Essentiellement, il est question de collaboration, et lorsque nous travaillons en collaboration, nous n'arrivons pas avec des directives à suivre. Voilà qui n'est pas de la collaboration. Il s'agit de directives, ce qui constitue une approche qui n'est pas collaborative et qui est autoritaire. Cela n'est pas ce que nous faisons.

Nous avons un plan, une idée et une vision. Nous travaillons en collaboration avec les districts. Cela prend du temps. Voilà ce que nous faisons. Nous finirons par trouver une solution. Nous finirons par trouver une bonne solution, mais il faudra du temps, car nous travaillons en collaboration, soit un concept qui est apparemment étranger aux parlementaires de l'autre côté de la Chambre.

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.